



L'administration fédérale exige la facturation électronique

L'administration fédéral a décidé d'obliger les fournisseurs de l'administration fédérale à recourir à la facturation électronique. Cette obligation s'applique depuis le 1er janvier 2016.

La solution appropriée pour tout un chacun

Toutes les entreprises ont leurs particularités. Pour cette raison, nous vous proposons différentes possibilités de présenter vos factures électroniques à l'administration fédérale. Choisissez celle qui vous convient le mieux.

Factures sous forme de PDF

Créez un fichier PDF avec les données nécessaires à la facturation. Transmettez-le à l'administration fédérale par courriel à l'adresse électronique pertinente ou par l'intermédiaire du portail du fournisseur de services de facturation électronique.

Ce service est gratuit pour toutes les factures destinées à l'administration fédérale.

Les prochaines étapes vers la facturation électronique:

Par courriel

- Ne créez qu'un seul document PDF par facture (comprenant les éventuels bulletins de versement et annexes).
- N'oubliez pas d'indiquer la **référence de commande** (numéro de commande, numéro REF, RCP) sur la facture PDF.
- Envoyez la facture sous forme PDF à: pdf-rechnung-swisstopo.astab@vtg.admin.ch
- Un courriel ne peut contenir qu'un seul document PDF (max. 5 MB), les commentaires ou directives ajoutés dans le courriel ne seront pas pris en compte.
- Seules les factures et bonifications sont prises en compte. Les rappels de paiement, extraits de compte, contrats et autres correspondances sont ignorés et effacés.

Etablir des factures par Internet – www.postfinance.ch / www.conextrade.ch

Saisissez directement les données nécessaires à la facturation dans un formulaire en ligne de Postfinance ou de Conextrade (Swisscom). Le fournisseur de services sélectionné crée pour vous une facture électronique conforme à la loi avec signature numérique et nous la transmet. Sur demande de votre part, le fournisseur de services s'occupera également de l'archivage de vos factures.

Informations importantes

Assurez-vous que toutes les factures sont adressées à la bonne adresse de facturation:

swisstopo
c/o Comptes créditeurs DDPS
Case postale
3003 Berne

De plus, toutes les pièces justificatives doivent **impérativement** contenir un numéro de référence (numéro de commande). Si vos données sont erronées ou incomplètes, nous ne serons pas en mesure de traiter vos factures.

Nous répondons volontiers à vos questions

Vous trouverez de plus amples informations sur la page Internet www.e-facture.admin.ch. Nous vous conseillons volontiers individuellement.

Courriel: elo-workflow@swisstopo.ch
Téléphone: +41 (0)58 469 03 11